



REGLEMENT DU JEU

L'échappée Fortuneo du 2 au 24 juillet 2016 inclus.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'en informer notre service clientèle par courrier à l'adresse suivante: SARL NEWDY 1 bis Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS.

Article 1 – Société Organisatrice

La société ARKEA DIRECT BANK au capital de 89 198 952 immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Nanterre sous le n° 349 096 834, dont le siège social est situé Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense, (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise par l'intermédiaire de l'agence conseil Sportlab (ci-après dénommé « le Partenaire »), un jeu intitulé « L'échappée Fortuneo », en France Métropolitaine **du samedi 2 juillet 2016 8h au dimanche 24 juillet 2016 20h.**

Article 2 –Présentation du jeu

Le jeu « L'échappée Fortuneo » est une application de jeu concours hébergée sur un mini site ainsi que sur la page Facebook de « Fortuneo ».
Il se déroulera quotidiennement. Le jeu est d'une part, fondé sur des pronostics lors des étapes en ligne et d'autre part, sur un tirage au sort lors des étapes chronométrées.

Par ailleurs, à la fin de l'épreuve, tous les participants seront sélectionnés pour participer à un grand tirage au sort afin de tenter de remporter un vélo officiel de l'équipe Fortuneo Vital Concept.

Article 3- Inscription

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Cette participation pourra être enregistrée par trois moyens :

- > Participation sur le mini site via une inscription avec un login et un mot de passe
- > Participation sur la page Facebook de Fortuneo
- > Participation sur le compte Twitter de Fortuneo

Pour ce faire, les participants devront remplir les champs **obligatoires (Nom, Prénom, Numéro de téléphone, Login et Mot de passe)**, accepter le présent règlement du jeu et valider leur participation en cliquant sur le bouton "jouez".

Article 4 - Participation

Le participant arrivera ensuite quotidiennement sur une page où il devra pronostiquer le dénouement de chaque étape de la grande course cycliste qui se déroule du 2 au 24 juillet. Chaque jour entre 15h30 et 16h, le jeu sera ouvert et le participant aura le choix entre deux boutons :

- 1- L'échappée ne va pas au bout
- 2- L'échappée va au bout



Dans le cas de figure 1-, l'utilisateur devra indiquer à combien de kilomètres de l'arrivée l'échappée aura été reprise.

Dans le cas de figure 2-, l'utilisateur devra indiquer avec combien de minutes et de secondes d'avance l'échappée arrivera sur le 1^{er} groupe de poursuivants.

Sur Facebook, l'utilisateur devra se rendre sur le lien de l'application. Il aura ensuite les mêmes choix que sur le site dédié. Le jeu ne sera ouvert qu'entre 15h30 et 16h avec les deux cas de figure précédemment exposés.

Sur le compte Twitter de Fortuneo (<https://twitter.com/fortuneo>), les participants devront suivre le compte de la marque et mentionner le hashtag #LechappeeFortuneo avant d'indiquer leur pronostic. Leur réponse sera automatiquement enregistrée et rentrée dans le classement quotidien.

S'il n'y a pas d'échappées à 15h30, un tirage au sort sera réalisé entre tous les participants.

Un classement sera établi chaque soir en fonction des réponses des participants, le plus proche du résultat final remportera la dotation du jour. En cas d'égalité, le participant qui aura répondu le plus rapidement sera désigné vainqueur.

Lors des deux étapes chronométrées où il n'y aura donc pas d'échappées, chaque personne qui inscrira une réponse se verra sélectionnée pour un tirage au sort qui déterminera le gagnant. Il suffira uniquement au participant de participer pour être automatiquement sélectionné pour le tirage au sort. Le contenu de cette réponse ne comptera pas, seul le fait qu'il se soit rendu sur l'application pour jouer aura de l'importance.

Les gagnants quotidiens seront contactés par le Partenaire par courrier électronique le lendemain matin de chaque étape.

L'ensemble des participants seront sélectionnés pour un tirage au sort permettant de remporter le vélo officiel de l'équipe. Plus l'utilisateur aura participé, plus il aura de chances de gagner. Par exemple, si l'utilisateur participe 18 des 21 jours, il multipliera par 18 ses chances de gagner le vélo. Le tirage au sort aura lieu le 18 août 2016.

Article 5 - Durée du jeu

Le jeu se déroule du **2 au 24 juillet inclus chaque jour entre 15h30 et 16h**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de modifier, de prolonger ou d'annuler purement et simplement le jeu en raison de tout événement indépendant de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Article 6 – Dotation et attribution des lots

Les dotations sont les suivantes : Montant total = **9 618 euros**



Chaque jour, une dotation différente sera mise en jeu et un participant seulement remportera cette dotation :

- **02/07 - Étape 1** : un maillot
- **03/07 - Étape 2** : Un bidon
- **04/07 - Étape 3** : Un lot de 2 casquettes
- **05/07 - Étape 4** : Une musette surprise
- **06/07 - Étape 5** : Un bidon
- **07/07 - Étape 6** : Un maillot dédié
- **08/07 - Étape 7** : Un cuissard
- **09/07 - Étape 8** : Un jeu de cartes coureurs
- **10/07 - Étape 9** : Un dossard (non valorisé, il s'agira d'un dossard appartenant à un coureur)
- **12/07 - Étape 10** : Un maillot
- **13/07 - Étape 11** : Une invitation dans la voiture du Directeur Sportif (non valorisé car il s'agit d'une dotation non palpable) cf article 7 du présent règlement
- **14/07 - Étape 12** : Un bidon
- **15/07 - Étape 13** : Un casque Spiuk
- **16/07 - Étape 14** : Un lot de 2 paires de chaussettes
- **17/07 - Étape 15** : Un dossard
- **18/07 - Étape 16 (209km)** : Un maillot
- **20/07 - Étape 17** : Un lot de 2 casquettes
- **21/07 - Étape 18** : Un bidon
- **22/07 - Étape 19** : Un T-Shirt Fortuneo
- **23/07 - Étape 20** : Un lot de 2 paires de chaussettes
- **24/07 - Étape 21** : Une Musette surprise

Voici la répartition totale de tous les lots

- x3 maillots : 180 € (60€ pièce)
- x1 cuissard : 65 €
- x3 bidons : 15 € (5€ pièce)
- x2 lot de 2 casquettes : 60 € (15€ pièce)
- x1 lot de 4 paires de chaussettes : 48 € (12€ pièce)
- x2 musettes : 30 € (15€ pièce)
- x3 jeux de cartes coureurs : 15 € (5€ pièce)
- x8 gels Apurna : 16 € (2€ pièce)
- x4 barres Fenioux : 7 € (1,75€ pièce)
- casque Spiuk : 80 €
- x2 t-shirt de l'équipe : 50 € (25€)
- sweat de l'équipe : 50 €
- poster : 2 €
- Un vélo Look officiel de l'équipe Fortuneo Vital Concept : 9000 €

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre d'autres objets ou prestations quelles que soient leur valeur, ni contre des espèces.

Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait profiter de son prix durant la semaine suivant le jeu, il n'aurait droit à aucune compensation.



La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer, tout ou partie des lots, par

d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture même momentanée de prestation.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de dommages ou accidents et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et / ou l'utilisation des lots.

Seuls les gagnants seront avertis par mail à l'adresse mail renseignée lors de la création dans un délai de 3h après la fin du jeu ou le tirage au sort, après vérification de la régularité de l'inscription. Dans le corps dudit mail, leurs coordonnées postales complètes leur seront demandées.

Les lots seront envoyés en France Métropolitaine par voie postale dans un délai d'un mois suivant la dernière étape de la grande course cycliste qui se déroule du 2 au 24 juillet. Deux suppléants seront également tirés au sort pour l'attribution du vélo. Ils recevront cette Dotation en cas de défaillance du gagnant, selon leur ordre de tirage au sort.

Toute participation au présent jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement ouvert aux personnes physiques de plus de 16 ans résidant en France Métropolitaine.

La participation au Jeu des personnes mineures se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. Une seule participation par personne est autorisée. La société se réserve le droit de vérifier les renseignements donnés lors de l'inscription en ligne. Toute inscription avec un contenu partiellement ou totalement erroné sera considérée comme non valide dans le cadre du jeu. La société se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou nuire au bon déroulement ou à la partialité de ce jeu. La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de problème d'acheminement ou de coupures de communication, de difficultés de connexion ou de panne de serveur.

Article 7 – Dotation invitation dans la voiture de Directeur Sportif

L'invitation pour une étape dans la voiture du Directeur Sportif concerne l'étape du 17 juillet, au départ de Bourg-En-Bresse, avec une arrivée à Culoz.

Celle-ci est réservée aux personnes physiques de plus de 16 ans résidant en France Métropolitaine. Si la dotation est gagnée par une personne mineure, celle-ci devra être accompagnée par un de ses responsables légaux dans la voiture du Directeur Sportif.

Le gagnant sera averti par téléphone et par mail au numéro et à l'adresse mail renseignée lors de son inscription au jeu dans un délai de 3h après la fin du jeu ou du tirage au sort, après vérification de la régularité de l'inscription. Dans le corps dudit mail, leurs coordonnées postales complètes leur seront demandées. Celles-ci devront être communiquées par le gagnant avant le jeudi 14 juillet 2016 11h, afin que la Société Organisatrice ou son Partenaire puisse effectuer les réservations de billets de train. Le billet de train sera alors communiqué au gagnant par voie électronique.



Deux suppléants seront également tirés au sort pour l'attribution de la dotation concernée par l'article 7 du présent règlement.

Ils gagneront cette dotation en cas de défaillance du gagnant, selon leur ordre de tirage au sort. Ils disposeront alors d'un délai de 3 heures pour répondre, faute de quoi la Dotation serait attribuée au suppléant suivant.

Le programme (sous réserve de modification indépendante de la volonté de la société organisatrice) :

Samedi 16 juillet : arrivée à la gare de Bourg en Bresse ; horaire à confirmer en fonction du lieu de domiciliation du gagnant

Le gagnant se rend par ses propres moyens à l'hôtel.

Dimanche 17 juillet :

8h30-9h Un membre du staff de l'équipe Fortuneo Vital Concept vient chercher le gagnant à son hôtel pour l'accompagner sur le lieu de départ de l'étape.

09h15 Ouverture de la tente Accueil Invités permettant de récupérer votre bracelet d'accès ou accréditation si nécessaire.

10h00 Ouverture du Village et lancement des festivités.

10h55 Passage de la Caravane publicitaire et arrivée des coureurs sur le Paddock Equipes.

11h15 Cérémonie officielle de remise des médailles en présence de Christian Prudhomme, de Bernard Hinault et du Maire de la ville.

12h35 Le gagnant doit rejoindre au plus vite le véhicule de l'Equipe Fortuneo - Vital Concept

12h55 Départ de l'étape et fermeture du Village / Déjeuner à bord de la voiture avec le Directeur Sportif

17h45 Arrivée de l'étape

19h00 Retour à l'hôtel via un véhicule de l'équipe

Lundi 18 juillet :

Le gagnant se rend par ses propres moyens à la gare de Bourg-en-Bresse : horaire du trajet retour à confirmer en fonction du lieu de domicile du gagnant.

Ce lot comprend :

- dans le cas où le gagnant est majeur : l'aller en train le samedi 16 juillet 2016 (1 personne), 2 nuits d'hôtel (1 personne) à savoir le samedi 16 juillet et le dimanche 17 juillet 2016, le retour en train le lundi 18 juillet (1 personne), le déjeuner du dimanche 17 juillet 2016 (1 personne), le trajet entre l'hôtel et le lieu de l'étape (aller-retour pour 1 personne)

- dans le cas où le gagnant est mineur : l'aller en train le samedi 16 juillet 2016 (2 personnes), 2 nuits d'hôtel (2 personnes) à savoir le samedi 16 juillet et le dimanche 17 juillet 2016, le retour en train le lundi 18 juillet (2 personnes), le déjeuner du dimanche 17 juillet 2016 (2 personnes), le trajet entre l'hôtel et le lieu de l'étape (aller-retour pour 2 personnes)

Ce lot ne comprend notamment pas : les trajets entre le domicile du gagnant et la gare de départ / arrivée, les trajets entre la gare de Bourg-en-Bresse et l'hôtel, les repas autres que celui du dimanche 17 juillet midi, le port des bagages, les visites et excursions facultatives, les activités sportives payantes, les dépenses personnelles, l'assurance bagages et annulation avant le départ ainsi que l'impression du billet de



train

Ce lot n'est ni modifiable, ni cessible, ni échangeable, ni remboursable.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents qui

pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

Le Gagnant fera son affaire de souscrire aux assurances adéquates.

Le gagnant autorise la Société Organisatrice et son Partenaire à le filmer durant la journée du 17 juillet et à publier des extraits de ces vidéos sur les réseaux sociaux.

Article 8 – Droits relatifs aux données nominatives collectées

Les participants acceptent que dans le cadre de leur participation au Jeu, leurs données personnelles soient traitées par la Société Organisatrice et par son partenaire aux fins de l'administration du Jeu.

Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à la Société Organisatrice et à son partenaire et sont nécessaires pour l'attribution des Dotations aux Gagnants dans le cadre du Jeu. En l'absence de transmission de ces informations, les participants ne peuvent pas participer au Jeu.

Le gagnant du tirage au sort autorise la Société Organisatrice à utiliser et à publier son nom, prénom, civilité et photographie lors de l'annonce du résultat du tirage au sort sur son site Internet ou page fan, et ce pour une période d'un mois.

Ces données seront traitées conformément à la loi française relative à l'Informatique et aux libertés.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et/ou de la suppression de leurs données personnelles en envoyant une demande à l'adresse suivante : SARL NEWDY 1 bis Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS.

Article 9 – Dépôt du règlement

Le règlement du jeu est déposé chez Maître GRAVELINE, 1 rue Bayard 59 000 Lille. Ce règlement peut être consulté à tout moment sur la page dédiée au jeu sur le site www.fortuneo.fr et cela pendant toute la durée du jeu. Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement auprès de la Société Organisatrice par toute personne qui en fera la demande par écrit à l'adresse suivante : Fortuneo – Service Clients – Libre réponse 26 157 – 29 809 Brest CEDEX 09, en indiquant ses nom, prénom et adresse (un timbre tarif lent « lettre » en vigueur, enveloppe de moins de 20g sera remboursé par la Société Organisatrice).

Article 10 – Modification du règlement

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués. Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le site et sera déposée comme le précédent règlement auprès de Maître GRAVELINE.

Article 11 - Litige

La loi applicable est la loi française. Les participants sont donc soumis à la



réglementation française applicable aux jeux.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires de Paris.

Article 12 – Responsabilité

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement. Il appartient à chaque utilisateur de prendre toutes les mesures pour protéger ses données et/ou logiciels contre toute atteinte.

La Société Organisatrice n'est pas responsable des conséquences d'éventuels retards des e-mails ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits e-mails.

La Société Organisatrice se réserve le droit si des circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu, sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

Article 13 – Remboursement des frais de participation

Dans le cadre de connexion forfaitaire, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Hormis le cas susvisé et sous réserve de vérification par la Société Organisatrice de la participation effective du demandeur, les utilisateurs peuvent obtenir le remboursement des frais de connexion internet correspondants au temps de jeu, et du timbre utilisé pour cette demande (tarif lent « lettre » en vigueur, enveloppe de moins de 20 g) sur demande écrite, à l'adresse suivante : Fortuneo – Service Clients – Libre réponse 26 157 – 29 809 Brest CEDEX 09.

Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire de 6 minutes pour participer.

Au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu (cachet de la poste faisant foi) la demande de remboursement devra être envoyée accompagnée des informations suivantes : nom, prénom, téléphone portable et adresse mail indiqués dans le formulaire de participation, adresse postale, facture de l'opérateur de téléphonie ou du fournisseur d'accès Internet indiquant le jour et l'heure et la minute exacte de connexion ainsi qu'un RIB.

Aucune autre forme de demande ne sera acceptée.

Une seule demande de remboursement par participant inscrit au Jeu et par enveloppe (même nom, même adresse) sera acceptée.

Les correspondances incomplète, illisible ou insuffisamment affranchie ne pourront être prise en compte.



FORTUNEO
BANQUE

Article 14 – Propriété Intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont prohibées.